

St Sulpice le Mag'

Janvier à avril 2022



Crédits photos : Planeurs d'Ille-et-Vilaine / Laurent Ducros - L'étang de la serpaudais



LE MAIRE ET SES ADJOINTS



PROJET : CONSTRUCTION D'UNE
MAISON DES ASSISTANTS
MATERNELS INCLUSIVE



ZOOM SUR LES FINANCES

ÉDITO DU MAIRE

Chères Sulpiciennes, Cher Sulpiciens,

Vous trouverez dans cette seconde édition du « St Sulpice le Mag », la présentation du budget 2022, voté à l'unanimité le 21 mars dernier.

Après l'aménagement du bourg, le Conseil municipal a décidé de voter un budget « d'actions » pour 2022. Ainsi, un effort sera fait sur l'entretien de la voirie communale, les bâtiments communaux, notre école publique, pour vous satisfaire et répondre à vos attentes.

Je tenais à vous remercier pour les retours effectués via les boîtes à idées, où vous avez été nombreux à nous soumettre vos propositions, sur lesquelles nous avons déjà commencé à travailler. Je pense notamment à l'extension du fleurissement du bourg, la mise en place de toilette publique autour de l'étang de la Madeleine, la création du jardin du souvenir au cimetière, le passage de l'ensemble de l'agglomération à 30 kilomètres heures et l'accessibilité piéton route de Bain de Bretagne en direction du bourg.

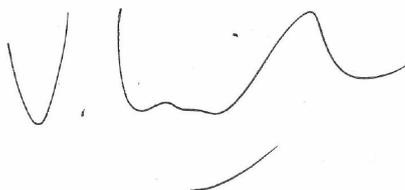
L'investissement majeur du mandat est notre futur lotissement « les Rives de l'Aron ». Les travaux débuteront début 2023 pour laisser la place progressivement à 60 lots.

Concernant les échéances électorales nationales qui sont essentielles pour l'avenir de tous et se traduisent ensuite par des décisions qui impactent notre quotidien, j'ai répondu à l'appel citoyen de M. François BAYROU, afin de garantir le débat démocratique. L'objectif était que le ou la futur(e) Président(e) de la République puisse entendre les interrogations, mécontentements, inquiétudes de tout les Français à travers les candidats à la Présidence. C'est pourquoi j'ai apporté ma signature à M. Eric Zemmour, sans voir de lien politique avec la personne. Cela s'est traduit par des dégradations sur le bâtiment de la Mairie par des contestataires. Ce que je déplore et condamne vivement. La démocratie fait référence à la souveraineté du peuple et c'était bien le sens unique de ma démarche.

Enfin, sensibles au contexte international et aux vies ukrainiennes contraintes de fuir la guerre, vous avez répondu à notre appel pour collecter des dons, nous tenions à vous remercier chaleureusement ainsi que les bénévoles qui ont aidé à la préparation des colis. Pour continuer dans cet élan de solidarité, les élus réservent un logement communal à destination d'une famille Ukrainienne de sept personnes, qui arriveront courant avril.

Nous savons que nous pouvons compter sur la solidarité, propre aux Sulpiciennes et Sulpiciens et compter sur notre dévouement pour que notre commune s'épanouisse.

Victor LERMITE



LE MAIRE ET SES ADJOINTS



Victor LERMITE

Maire

Finances

Bilan + arbitrage/économie ; prospective sur le mandat et au-delà ;

veille régulière + contrôle mandats et titres émis

Affaires courantes de la collectivité et supervision de l'exécutif



Lucie MULLER

1ère adjointe et conseillère communautaire

Aménagement du Territoire

Référente Urbanisme (Signature des Actes) ; veille sur préemptions, suivi PLUI et évolution en fonction des projets

Développement Durable

Projets en lien avec l'école (réduction déchets) ; Végétalisation des espaces publics ; Projets environnementaux : panneaux photovoltaïques ; mobilités douces
En charge du dossier de la Galivelais

Cadre de Vie

Communication, Social, Référent Bibliothèque, Affaires scolaires



Christophe ROULLEAU

2ème adjoint et délégué titulaire au SMICTOM et suppléant au Pays des Vallons de Vilaine

Réseaux

Réseau d'assainissement ; Accessibilité (PMR, piéton...)

Patrimoine bâti

Veille entretien ; prospective travaux et suivi de projet ; suivi de travaux (devis)

Associations, Sport et Jeunesse

Relation avec les associations ; Développement de service



Didier ZIETEK

3ème adjoint et délégué titulaire au Pays des Vallons de Vilaine et suppléant au SMICTOM

Ressources Humaines

Gestion de l'ensemble du personnel communal ; Suivi de la masse salariale ; Management

Pôle Technique

Service Technique ; Espaces Verts ; Suivi des travaux réalisés ; Planification ; Préservation de la propreté publique ; Réseaux routiers

Affaires Agricoles

Interlocuteur privilégié pour l'activité la plus développée sur le territoire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Jean-Marc JARRET

Délégué suppléant Syndicat
des Eaux de la Forêt du Theil
Délégué titulaire au SDE
Membre des commissions :
Appel d'offres, Finances



Dany PAITEL

Délégué titulaire Syndicat
des Eaux de la Forêt du Theil
Membre des commissions :
Piégeage des ragondins, Pêche



Aurélie LE MOUROUX

SAPL (Crèche et accueil de loisirs)
Membre des commissions :
Finances, Jeunesse et Opération P'tits Boulots,
Transports, Communication/Site Web



Jean-Michel BODIER

Membre des commissions :
Appel d'offres, Finances



Solène MONNIER

Membre des commissions :
Référént REU (Répertoire Electoral Unique),
Lotissement "Les Rives de l'Aron", Office des
Sports, Communication/Site Web



Alexandre HUET

Membre des commissions :
Finances, Lotissement "Les Rives de
l'Aron", Communication/Site Web



Fabrice VIEL

Membre des commissions :
Appel d'offres, Lotissement "Les Rives
de l'Aron"



Clément TRIHAN

Membre des commissions :
Finances, Plan Communal de
Sauvegarde, Communication/Site Web

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2022

1/ Construction d'une Maison d'Assistants Maternels – Demande de la subvention Dotation d'équipement des territoires (DETR, versée par l'état)

– Montant estimatif des travaux => 243 552€ HT + 13 333€ HT

Nous pouvons donc prétendre au plan de financement suivant :

=> DETR : 94 308€

=> CAF : 111 200€

=> Financement à la charge de la Commune par emprunt : 51 377€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, dans sa majorité (Pour 9, contre 2 et abstentions 3)

- adopte le projet de la construction d'une MAM
- arrête les modalités de financement vues précédemment
- autorise le maire à solliciter la subvention au titre de la DETR pour l'année 2022

2/ Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles – Demande de subvention auprès de la CAF

– Le socle de base correspond à une aide forfaitaire de 7 400€ par agrément d'assistant maternel

– Le bonus « gros oeuvre » de 1 000€ par place peut être sollicité si les dépenses relatives au gros oeuvre représentent au moins 30% des dépenses

– Le bonus « développement durable » de 700€ par place peut être demandé si les travaux sont certifiés par différents labels

– Le bonus « rattrapage territorial » s'élève à 1 800€ par place nouvelle

– Le bonus « potentiel financier » s'élève 3 000€ par place nouvelle

=> Nous sommes donc sur un total de 111 200€ au maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, dans sa majorité (Pour 9, contre 2 et abstentions 3)

- adopte le projet de construction d'une MAM
- arrête les modalités de financement du tableau vu dans le point précédent
- autorise le maire à solliciter la subvention auprès de la CAF pour l'année 2022

3/ Panneaux photovoltaïques : validation des devis avec mise à jour des tarifs

La nécessité de renforcer la charpente de la salle de sport est apparue après l'étude de charge ayant été effectuée fin septembre 2021 et entraîne donc un nouveau chiffrage. De ce fait, 2 entreprises ont répondu sur les 3 sollicitées : LCB (56 000€ TTC, mais n'ont pas répondu sur le renfort de la charpente) et Adam-Bohéas (74 098€ TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise le maire à signer le devis avec l'entreprise Adam-Bohéas.

4/ Mise en place de tarifs pour la location de la salle du Clos de la Grée

Suite à des demandes de particuliers souhaitant occuper la salle, une mise en place de tarification à eu lieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime fixe des tarifs journaliers applicables depuis le 1er février 2022 :

– Cuisine : 10€

– Bureau : 5€

– Perte de clé : 25€

– Forfait nettoyage (si nécessaire) : 35€

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2022

1/ Analyse énergétique des bâtiments communaux présentée par Victor HELAINE

Globalement, le patrimoine bâti de la commune consomme peu, avec des dépenses en conséquence.

L'éclairage public représente donc une part plus importante en proportion par rapport aux autres communes. Même si ses dépenses sont faibles, la commune va devoir faire face à une augmentation du prix de l'énergie très importante à laquelle elle n'a jamais été confrontée. Les consommations d'énergie de l'éclairage public sont stables depuis 2017 et celle du patrimoine bâti ont diminué, grâce au changement de système de production de chaleur de l'école. Néanmoins, ce changement du bois granulé à l'électricité fragilise un peu la résilience de la commune face à l'augmentation du prix de l'électricité. L'école et la mairie sont les deux bâtiments les plus consommateurs et les plus émetteurs (75 % du bilan CO2 bâtiment) de la commune, même si leur consommation au m2 n'est pas si importante. Il convient de moduler cette remarque par le fait que la salle de la Grée est peu utilisée. En cas d'usage plus intense, il conviendrait de faire le nécessaire pour diminuer ses consommations.

La commune possède plusieurs sites qui seront assujettis au décret tertiaire, obligeant une déclaration sur la plateforme OPERAT de ces sites et une réduction de consommation importante à différentes échéances si le seuil maximal de consommation est atteint. La liste des sites concernés est donnée dans la présentation. Le Pays des Vallons de Vilaine propose des aides pour des audits. Le CEP a identifié la salle de la Grée comme site pouvant bénéficier d'un audit énergie, afin de déterminer des travaux de rénovation potentiels si l'usage de la salle de la Grée venait à s'intensifier. La dead line pour la demande est juin 2022. La salle de la Grée et la mairie seront instrumentées par le CEP pour vérifier le bon fonctionnement de la régulation et identifier des optimisations possibles.

La commune possède plusieurs sites qui seront assujettis au décret tertiaire, obligeant une déclaration sur la plateforme OPERAT de ces sites et une réduction de consommation importante à différentes échéances si le seuil maximal de consommation est atteint. La liste des sites concernés est donnée dans la présentation. Le Pays des Vallons de Vilaine propose des aides pour des audits. Le CEP a identifié la salle de la Grée comme site pouvant bénéficier d'un audit énergie, afin de déterminer des travaux de rénovation potentiels si l'usage de la salle de la Grée venait à s'intensifier. La dead line pour la demande est juin 2022. La salle de la Grée et la mairie seront instrumentées par le CEP pour vérifier le bon fonctionnement de la régulation et identifier des optimisations possibles. Le CEP se tient à disposition des élus et des agents pour apporter un conseil dans le cadre d'une rénovation ou d'un projet de construction neuve concernant les volets énergie, bilan carbone et confort thermique des usagers.

2/ Réélection d'adjoint suite aux démissions de Régis BOUCHARD et Alexandre HUET

Mr le Maire propose de réduire le nombre d'adjoints à 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, dans sa majorité (11 pour et 1 blanc) accepte de réduire le nombre d'adjoints à 3.

Election d'un adjoint :

Un seul candidat : Didier ZIETEK

3/ Fixation des indemnités

Mr le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (le cas échéant) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 40.3 %
- 1er adjoint : 10.7 %
- 2nd adjoint : 10.7 %
- 3ème adjoint : 10.7 %

4/ Réalisation d'un emprunt pour la toiture et les panneaux photovoltaïques sur la salle de sports

Mr le Maire propose de réaliser un emprunt de 135 000 € sur 20 ans, pour faire face aux dépenses liées au remplacement de la toiture de la salle de sports ainsi que la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à :

- négocier les meilleures offres avec les banques
- signer le contrat de prêt de 135 000 € sur 20 ans auprès de l'établissement qui aura fait la proposition la plus économique.

5/ Réalisation d'un emprunt à long terme pour l'aménagement du centre bourg

Mr le Maire propose de réaliser un emprunt de 250 000 € sur 25 ans, pour faire face aux dépenses liées à l'aménagement du centre bourg. Il indique que le remboursement du solde du 1er emprunt à court terme (soit 200 000 €) doit être réalisé le 5 mars prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à :

- négocier les meilleures offres avec les banques
- signer le contrat de prêt de 250 000 € sur 25 ans auprès de l'établissement qui aura fait la proposition la plus économique.

6/ Acquisition parcelle D 493 Rue des Préaux (droit de passage)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle D 493 appartenant à Mme RUELLAN Nathalie, 94 m2, située Rue des Préaux à St Sulpice des Landes.

Ce terrain permettrait une extension du réseau d'assainissement collectif et faciliterait la commercialisation des terrains dans l'OAP rue de l'Hôtel de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur Le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle de terre sise à Saint-Sulpice-des-Landes (35390), Rue des Préaux, cadastrée section D numéro 493, appartenant à Madame Nathalie RUELLAN, moyennant le prix net vendeur de 940 €, frais d'acte en sus.

Pour les besoins de la cause, Monsieur Le Maire est autorisé :

- à procéder à la signature de tout acte notarié, de toute pièce ou de tout document ayant trait à cette acquisition,
- à payer le prix pour le compte de la commune ;
- plus généralement, à faire le nécessaire pour parvenir à cette acquisition.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2022

Mr le Maire informe le conseil municipal de la démission de Yannick CHEVRIER en tant que conseiller municipal.

1/ Approbation des comptes de gestions 2021

Mr le Maire présente les résultats des comptes de gestions 2021 du budget principal et des budgets annexes.

Ces résultats, étant conformes aux comptes administratifs, ont été adoptés à l'unanimité.

2/ Approbation des comptes administratifs 2021

Commerce boulangerie : Service assainissement :

Résultat fonctionnement : excédent de 6 662.28 € Résultat d'exploitation : excédent de 61 943.01 €

Résultat investissement : déficit de 3 587.86 € Résultat investissement : excédent de 3 047.61 €

Commune budget principal :

Résultat fonctionnement : excédent de 150 045.71 €

Résultat investissement : Excédent de 3 114.62 €

Mr le Maire se retire et ne participe pas au vote.

L'ensemble des comptes administratifs a été adopté à l'unanimité des membres présents.

3/ Affectation des résultats sur les budgets 2022

Commerce boulangerie : Service assainissement :

Affectation de résultat de 6 662.28 € sur le BP 2022 Affectation de résultat de 61 943.01 € sur le BP 2022

Excédent de fonctionnement capitalisé art 1068 : 3 588 € Report en section d'exploitation art 002 : 61 943.01 €

Report en section de fonctionnement art 002 : 3 074.28 €

Commune budget principal :

Affectation de résultat de 150 045.71 € sur le BP 2022

Excédent de fonctionnement capitalisé art 1068 : 100 045.71 €

Report en section de fonctionnement art 002 : 50 000 €

L'ensemble des affectations proposé a été adopté à l'unanimité

4/ Vote des budgets primitifs 2022

Commerce boulangerie :

Section fonctionnement : 8 886.28 €

Section investissement : 7 487.86 €

Commune budget principal :

Section fonctionnement : 739 561 €

Section investissement : 569 191.33 €

Service assainissement :

Section exploitation : 95 525.01 €

Section investissement : 81 403.62 €

Panneaux photovoltaïques :

Section fonctionnement : 3 000 €

Section investissement : 156 000 €

L'ensemble des budgets primitifs a été adopté à l'unanimité.

5/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales.

Taxe foncière bâti : 41.80 %

Taxe foncière non bâti : 54.46 %

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales

6/ Annulation de la vente d'une portion de terrain communal à Mme MORAITIS Françoise.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler la vente d'une portion de terrain communal cadastré

ZK 63 qui avait fait l'objet d'une délibération en date du 26 octobre 2020, ce terrain pouvant est utilisé en terrain d'agrément lors de l'aménagement du futur lotissement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer les démarches pour annuler la vente et rembourser Mme Moraitis des frais de géomètre qu'elle a déjà engagé.

7/ Création d'un budget Lotissement « Les Rives de l'Aron »

Mr le Maire propose de donner un nom au futur lotissement et indique qu'un budget spécifique doit être créé pour ce genre d'opération qui devra être assujetti à la TVA.

Après délibération, le conseil municipal, dans sa majorité, opte pour le nom suivant concernant le lotissement :

« Les Rives de l'Aron ».

Le conseil municipal, unanime, autorise Mr le Maire à effectuer les démarches pour la création du budget auprès de la DGFIP et du service des Impôts et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

8/ Modification du tableau des effectifs

Mr le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique passant de 8h à 15h par semaine. Cette demande est formulée du fait de l'accroissement du nombre d'élèves à la restauration scolaire et le nombre d'heures insuffisant pour entretenir les locaux communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte d'augmenter le temps de travail affecté au service technique passant de 8h à 15h par semaine.

9/ Renouvellement du tracteur et financement

Mr le Maire propose de réaliser un emprunt de 40 000 € sur 10 ans, pour le financement de l'acquisition d'un tracteur neuf de marque KUBOTA

L'offre la plus intéressante serait celle du crédit agricole avec un taux de 1.25 % .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise le maire à contracter un emprunt de

40 000 € auprès du Crédit Agricole pour le financement d'un tracteur neuf.

aux conditions suivantes :

-Taux fixe : 1.25 %

-Durée : 10 ans

-Échéances constantes

-Périodicité trimestrielle

-Frais de dossier : 100 €

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Le budget communal se divise en deux grands blocs : La Section de Fonctionnement, et la Section d'Investissement.
Le budget 2022 toutes sections confondues est de 1 308 752.33 €

La Section de Fonctionnement, comme son nom l'indique permet de régler les dépenses obligatoires, charges courantes qui permettent le bon fonctionnement de la collectivité. La Section de Fonctionnement est composée d'un volet « dépenses », et d'un volet « recettes ».

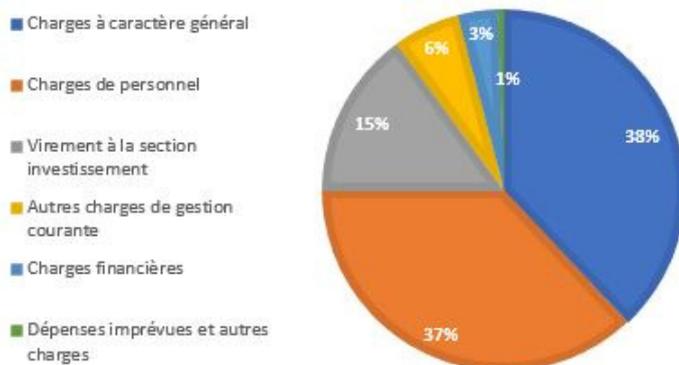
Les charges à caractère générale représentent 38% de la section de Fonctionnement.

Des dépenses importantes sont rattachées à ce domaine : Energie-Electricité (24 000 €) ; Entretien Bâtiments (35 000 €) ; Contrats prestations services : Cantine Balayage des routes (47 000 €) ; Entretien Voirie (40 000 €).

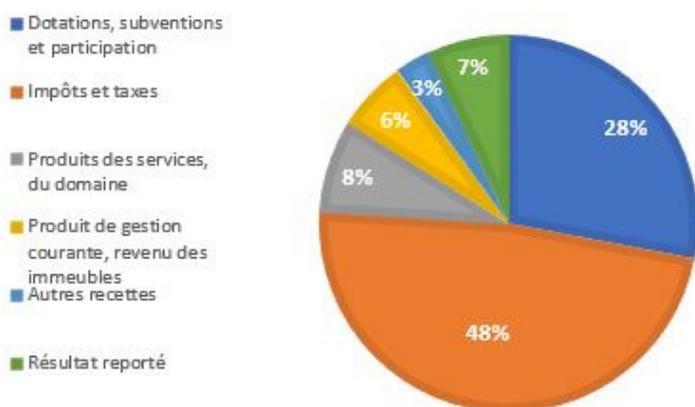
Les charges de personnels comprennent les salaires ainsi que l'ensemble des cotisations patronales versées aux organismes, ainsi que l'assurance du personnel (12 000 €).

Enfin « Autres charges de gestion courante », « Charges financières » et « Dépenses imprévues » regroupent les écritures comptables pour les intérêts d'emprunt, les amortissements et dépenses imprévues

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Côté recettes, en Fonctionnement, 48% correspondent aux impôts et taxes qui sont reversées à la Commune.

Les dotations et subventions représentent un tiers du budget.

Enfin, les recettes « Autres » coïncident avec les loyers des différents logements locatifs communaux pour un total annuel de 38 000 €.

La section d'investissement représente pour 2022 : 569 191.33 €.

Plusieurs opérations sont inscrites : Modernisation de la voirie (63 262.40 €) ; Travaux Résidence St Joseph (8 500 €) ; rénovation étage Mairie (13 000 €) ; Enduit Mur École côté Préau (12 000 €) ; jardin du souvenir au cimetière (3 000 €) ; acquisition de nouveaux matériels dont tracteur (90 000 €). Ces montants sont définis au maximum, mais peuvent au cours de l'année servir à financer plusieurs opérations.

Le reste de la section d'investissement se répartie sur les emprunts souscrits pour les différents grands travaux réalisés : Résidence Bodet : Fin 2022 = 10 432€/an ; Eaux pluviales : Fin 2031 = 18 766€/an ; Aménagement du Bourg réalisé en 2002/2003 : Fin 2027 = 10 789€/an ; Local Technique : Fin 2047 = 6 400€/an ; Opération foncière : Fin 2048 = 15 604€/an ; Aménagement du bourg réalisé en 2020/2021 : Fin 2047 = 12 296€/an.

NOUVEAUTÉ : DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE !

Vous avez prévu de réaliser des travaux? Votre commune vous propose de simplifier vos démarches d'urbanisme.

Depuis le 1er janvier 2022, il est désormais possible d'effectuer en ligne vos demandes d'autorisation d'urbanisme.

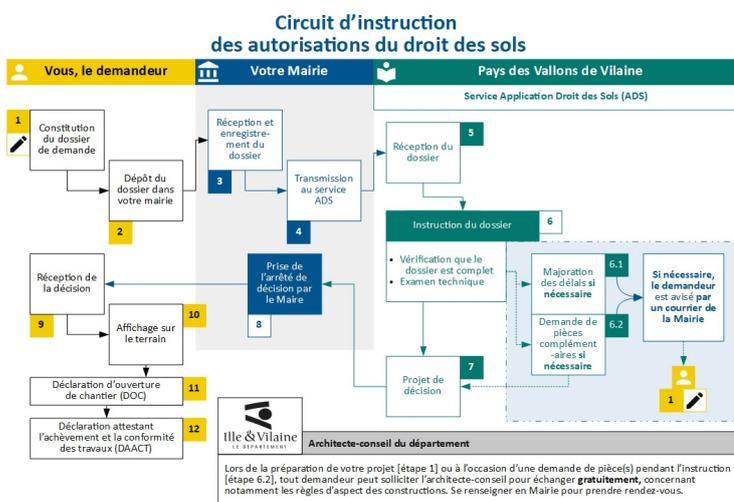
Accès au portail en ligne du GUICHET NUMÉRIQUE des AUTORISATIONS d'URBANISME (GNAU) via ce lien <https://gnau.megalix.bretagne.bzh/pvw/gnau/#/>

Ainsi, sous un format numérique, sans se déplacer en mairie, en se connectant au portail GNAU, l'instruction de votre demande d'autorisation d'urbanisme se fera de manière dématérialisée.

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, les bénéfices sont multiples :

- Un service gratuit, en ligne, accessible 7/7 j - 24/24h depuis chez vous.
- Un gain de temps pour la transmission des dossiers et les échanges au cours du traitement de votre demande
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de votre dossier, à chaque étape de l'instruction
- Une démarche plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou à l'affranchissement de courriers recommandés
- Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie

Le dépôt en mairie de votre dossier demande en version papier reste toujours possible.



LES BONNES PRATIQUES DE L'URBANISME : JE VEUX CHANGER MES OUVERTURES OU EN CRÉER UNE NOUVELLE !

Un changement de menuiseries ou de volets, la création d'une fenêtre ou d'une porte, l'installation d'une fenêtre de toit ou la transformation d'une fenêtre en baie vitrée conduit à modifier l'aspect extérieur d'une construction ce qui nécessite une demande d'autorisation.

Une déclaration préalable (DP) est exigée par la mairie quand vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment notamment pour l'un des travaux suivants :

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
- Changer des volets (matériau, forme ou couleur)

Si vous changez votre fenêtre à l'identique (couleurs, menuiserie, type de vitrage) il n'est pas nécessaire de déposer de déclaration de travaux.

Si vous remplacez votre fenêtre par un modèle légèrement différent ou opter pour un nouveau matériau (du PVC à la place du bois), changer de couleur... il s'agit dans ce cas d'une modification de l'aspect extérieur du bâtiment et il est nécessaire d'effectuer une déclaration de travaux.

Si vous remplacez votre fenêtre par un modèle entièrement différent s'il s'agit de remplacer la fenêtre existante par un modèle tout à fait différent (par exemple une porte-fenêtre entièrement vitrée à la place d'une porte ancienne, ou encore une fenêtre à simple vantail à la place d'une fenêtre à double ouvrant), une déclaration préalable de travaux est également nécessaire auprès de la mairie.

Pour toute question relative à des projets de travaux, n'hésitez pas à contacter la mairie soit par téléphone au 02 99 72 91 65 ou par mail à urba@saintsulpicedeslandes35.fr

LA MAM'NIFIQUE AVENTURE – MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES INCLUSIVE, S'INSTALLE À ST SULPICE !

Les élus ont rencontré en décembre 2021, deux jeunes femmes souhaitant s'installer sur notre territoire pour créer leur Maison des Assistantes Maternelles (MAM).

A terme, 16 places seront disponibles dans cette maison dont 4 places pour enfants porteurs de handicap (accueil assuré jusqu'à leur 6 ans).

Le besoin de nouveaux modes de garde est palpable sur notre commune et aux environs et vous êtes nombreux à nous le souligner. C'est pourquoi, nous avons validé au Conseil Municipal du 20 Janvier 2022, l'installation de la MAM à St Sulpice des Landes.

La construction de la maison sera portée par la Collectivité, subventionnée à 80% par plusieurs partenaires (cf « qui finance »).

Le marché public de travaux sera publié courant du 1er semestre 2022 pour un démarrage des travaux, nous l'espérons, fin 2022. La Mam sera implantée Boulevard Salmon à côté des services techniques.

Qui sont les porteuses du projet ?

Madame Mélissa HOUEIX (auxiliaire de puériculture) travaille auprès des enfants depuis 10 ans et Madame Gwendoline MENARD (titulaire du CAP Petite Enfance) exerce depuis 7 ans. Certains d'entre vous, les avez peut-être croisé en déposant vos enfants au multi-accueil de Grand-Fougeray, le Cheval à Bascule où elles ont exercées 5 années.

Soucieuse de répondre à l'accueil d'enfant porteur de handicap, l'insertion sociale, l'éveil du tout petit, elles ont souhaité créer leur propre structure.

Il s'agira de la deuxième Mam inclusive en Ille et Vilaine.



Qui finance ?



Le 13 Janvier 2022, les potentiels financeurs publics du projet ont été convié en Mairie.

L'objectif était de présenter le projet, le mettre en adéquation avec nos problématiques de territoire (manque de place d'accueil de l'enfant) et de valider l'ouverture d'un nouveau service.

La Préfecture, le Département, la Région, le Pays des Vallons de Vilaine, un représentant des fonds Européens, ont répondu présent.

Fin mars 2022, la DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux) a validé l'enveloppe de 81 200 € de subvention.

Reste la CAF où 111 200 € ont été sollicité. L'objectif final sera d'atteindre les 80% de financement via le versement de subventions.

Besoin de renseignements : n'hésitez pas à contacter l'Association la Mam'nifique Aventure : mamnifiqueaventure@gmail.com

ou sur  

L'ACTUALITÉ DES PLANEURS D'ILLE-ET-VILAINE

Les Planeurs d'Ille-et-Vilaine comptent un instructeur bénévole de plus !

Simon Stead a découvert le planeur à Saint-Sulpice des Landes en 2013 et y a appris à voler. Très investi au niveau de l'association et souhaitant à son tour faire partager sa passion, il s'est lancé dans une formation d'instructeur aux Planeurs d'Ille-et-Vilaine, l'un des rares clubs du Grand-Ouest offrant cette possibilité.

Simon a brillamment obtenu sa qualification le 7 mars 2022. Avec tous les instructeurs professionnels et bénévoles de l'association, il va pouvoir former les 30 élèves pilotes de l'association dont de nombreux jeunes du territoire.

Site web : www.planeur35.org / info@planeur35.org

Photo : Somon Stead (à gauche sur la photo) et Didier Piveteau, son examinateur



ERRATUM SAINT SULPICE LE MAG

Une erreur s'est glissée dans le dernier Saint Sulpice le Mag dans le tableau des subventions concernant l'UFCA. Il s'agissait bien de l'Union Football Club de l'Aron et non de l'Union Française Contre l'Antisémitisme.

LE CAFÉ DES AIDANTS ORGANISÉ PAR LE CLIC DES 4 RIVIÈRES

Afin d'accompagner les aidants, le CLIC des 4 rivières, service d'information à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, a souhaité mettre en place un Café des Aidants. Les Cafés des Aidants sont des lieux, des temps et des espaces d'information, pour échanger et rencontrer d'autres aidants dans un cadre convivial, chaleureux et neutre. Ils sont ouverts à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée. Animé par une psychologue et une travailleuse sociale, les aidants seront réunis autour d'un café afin de partager conseils et expériences.

Cet espace de parole est labellisé par l'Association Française des Aidants et financé par la Conférence des Financeurs d'Ille et Vilaine, il s'inscrit dans un réseau national.

Le Café des Aidants de Guichen et Grand-Fougeray se tient chaque 2ème lundi du mois en alternance au CLIC des 4 rivières à Guichen et à la mairie du Grand-Fougeray. Les aidants sont libres de venir sans inscription et gratuitement.

Contact et informations :

CLIC des 4 rivières, 26 rue du commandant Charcot, Bâtiment le RESO, 35580 Guichen

Tel : 02 99 52 01 59 ;

Mail : accueil.clic.4rivieres@gmail.com



Civismisme et citoyenneté

RAPPEL : ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les Français sont appelés aux urnes :

- les 12 et 19 juin 2022 pour les élections législatives

Pour voter il faut être inscrit sur les listes électorales.

Aussi, pensez à vérifier votre inscription en interrogeant le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>.

Pour les élections législatives, la date limite d'inscription est fixée au mercredi 4 mai 2022 en ligne et au vendredi 6 mai 2022 en mairie.



AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Rappel aux propriétaires : Le maire rappelle que la divagation des chiens est interdite conformément à l'article L211-19-1 du Code rural.

« Chaque propriétaire est donc tenu de maintenir son animal dans l'enceinte de sa propriété par tout moyen à sa disposition (clôture, attache...). ». Cela permet d'éviter morsures et problématiques avec les promeneurs. Tout chien en divagation pourra être saisi et confié au refuge où le propriétaire devra aller le chercher et s'acquitter des frais de garde.



OPÉRATIONS "P'TITS BOULOTS"

Afin de donner un coup de pouce aux jeunes du territoire, la Communauté de communes propose, chaque été, l'opération P'tits boulots. Ce dispositif est réservé aux jeunes qui auront entre 16 et 17 ans au 1er juillet, et qui résident dans l'une des 20 communes de Bretagne porte de Loire Communauté.

Le Service info jeunes assure la coordination du dispositif

- Ouverture des candidatures : 4 avril 2022
- Date de clôture des candidatures : 27 mai 2022

Le dossier de candidature est disponible sur :

<https://www.bretagneportede Loire.fr/zoom-sur-loperation-petits-boulots/> ; auprès de votre informatrice jeunesse - sij@bretagneportede Loire.fr - 06 74 66 90 62 ; permanence le mercredi de 14h à 18h : 42 rue Sabin 35470 BAIN DE BRETAGNE.

Pièces administratives à fournir :

- Dossier de candidature complet / CV et lettre de motivation / carte vitale pièce d'identité / assurance de responsabilité civile / relevé d'identité bancaire au nom du jeune

INFOS PRATIQUES

Mairie

Lundi, Mardi et Vendredi : 9h à 12h

Mercredi : 14h à 17h

Jeudi : fermé

Sur rendez-vous en dehors de ces horaires

Mail : mairie@saintsulpicedeslandes35.fr

Tél : 02 99 72 91 65

Agence postale

Du lundi au vendredi : 9h à 11h

Jeudi : 17h à 19h

Tél : 02 99 72 91 20

Bibliothèque

Mercredi : 16h à 18h

Vendredi : 16h à 18h

Samedi : 10h30 à 12h

Tél : 02 99 72 91 63

biblio35saintsulpicedeslandes@laposte.net

Déchèterie du Grand-Fougeray (La Bataillais)

Horaires d'été du 01/04 au 31/10

Lundi : 14h à 18h

Mercredi : 14h à 18h

Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

Église

Pour tous renseignements contacter

Mme BESSEICHE Marie-France

Tél : 02 99 72 94 47

LES ASSISTANTES MATERNELLES



Patricia CHEVRIER

10 Châtain

Tél fixe : 02 99 72 90 24

Tél portable : 06 84 37 24 02

Corinne BOULAY

17 rue Geneviève Michelez

Tél fixe : 02 99 72 97 49

Tél portable : 06 68 81 74 55

BERGER Florence

13 rue du Château

Tél fixe : 02 99 72 98 37

Tél portable : 06 59 29 24 91



Directeur de publication : Victor LERMITE
Comité de rédaction : Commission communication
Crédits photos : Ville de Saint Sulpice des Landes, Canva, Les Planeurs d'Ille-et-Vilaine
Conception graphique : service communication
Impression : Edicolor
Dépôt légal : à parution
Tirage : 375 exemplaires



Décembre à avril 2022

Naissance : 2

Décès : 2